



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 AVRIL 2015 Convoqué le 17 avril 2015

Présents : Mmes Corinne TORCHY, Elisabeth PERRIN, Chantal PREVOT, Valérie NARUC, Laurence BUDIN, Virginie BREUIL, Alexandra MOUCHARD, Mrs Philippe BULTEAU, Michel SCHWARTZ, Etienne PERNOLLET, Marc DELAS, Rocco SASSONNE

Absents et excusés : M. BARDIN donne pouvoir à, Mme PERRIN, Mme FRESNEDA donne pouvoir à M. PERNOLLET, M. LEROY donne pouvoir à Mme BUDIN, M. MEUNIER donne pouvoir à M. BULTEAU, M. MORLIXA donne pouvoir à Mme TORCHY, M. BREUIL donne pouvoir à Mme BREUIL, Mme VATAIRE

Secrétaire de séance : Mme BREUIL
Nombre de conseillers en exercice : 19

M. Bulteau souhaite la bienvenue à toutes et à tous et déclare la séance ouverte à 19h05.

M. Bulteau propose l'adoption du procès verbal du précédent conseil. Il n'y a pas de remarques.

Les délibérations :

Compte administratif 2014 budget principal :

M. Bulteau se retire de la salle du conseil pour le vote du compte administratif du budget principal. Mme Perrin, adjointe aux finances, indique que la Préfecture ainsi que le Trésorerie ont été contactés suite au problème évoqué par M. Delas concernant la subvention de 6000 € versée au CCAS. Ces derniers n'ont pas relevé de problème de légalité. La subvention a bien été affectée au compte du CCAS.

Le compte administratif 2014 est donc inchangé. La section d'exploitation se clôture avec un excédent de 144842.16 €, et la section d'investissement se clôture avec un déficit de 131516.69 €.

Le compte administratif est adopté avec 16 voix pour et une abstention.

Affectation du résultat 2014

Il est proposé d'affecter le résultat comme suit :

131506.17 € au 1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement

15694.26 € au 002 en recettes de fonctionnement.

La proposition est adoptée avec 16 voix pour et une abstention.

Compte de gestion 2014 budget principal

Après vérification, le compte de gestion du receveur est conforme au compte administratif 2014. Le conseil municipal adopte avec 16 voix pour et une abstention le compte de gestion 2014.

Décision modificative budget assainissement

M. Bulteau revient dans la salle du conseil. Mme Perrin indique qu'en raison d'un trop perçu sur la facture estimative d'assainissement d'un usager, nous devons lui rembourser la somme de 36.36 €. Les crédits budgétaires n'ayant pas été prévus, elle propose la décision modificative suivante :

Art 615 : -200 €

Art 678 : + 200 €

La proposition est adoptée à l'unanimité.

SDE 18 : adhésion au groupement de commande pour l'achat d'électricité, de fournitures et de services

M. Bulteau indique que suite à la loi du 7 décembre 2010, portant sur l'organisation du marché de l'électricité, et à la loi du 17 mars 2014 relative à la consommation, les tarifs réglementés d'électricité vont disparaître progressivement à compter du 1^{er} janvier 2016. Tous les services publics sont concernés pour leurs bâtiments et installations. La mise en concurrence va donc devenir obligatoire. Le SDE18 propose donc aux collectivités d'adhérer à un groupement de commandes de l'électricité. M. Sassonne demande si cela va générer un coût pour la collectivité. M. Bulteau ne le pense pas, il se renseignera.

Délibération prise à l'unanimité.

Prix du m² ZAC de la Landette

M. Bulteau indique le prix du m² sur la ZAC de la Landette n'a pas été modifié depuis 2009. Il propose donc de le passer à 5€ le m² pour les entreprises.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Remboursement frais Salon des Maires

En novembre 2014, M. Bulteau, M. Breuil et Mme Torchy se sont rendu sur 2 jours au Salon des Maires accompagnés de M. Michenet, agent communal. M. Bulteau demande aux membres du conseil d'autoriser le remboursement de ces frais engagés par les élus pour se rendre au Salon (parking, repas, carburant, hébergement). Cela représente un montant total de 376.62 €. Mme Mouchard demande pourquoi ces frais n'incombent pas aux élus du fait qu'ils perçoivent une indemnité de fonction. Mme Perrin indique qu'une ligne budgétaire est prévue à cet effet.

Délibération adoptée avec 16 voix pour et 2 abstentions.

Vente terrains

Mme Perrin a eu un rendez-vous avec M. Blanchet, géomètre expert à Mehun, pour le découpage des parcelles AO 420 et AO 590. M. Bulteau demande l'autorisation aux membres du conseil de mettre ces parcelles en vente et de lancer la procédure relative à cette vente.

Délibération prise à l'unanimité.

Installation sens unique et passage piétons

M. Bulteau propose de mettre à sens unique la rue du champ de Foire depuis la rue de la République à côté de la boulangerie jusqu'à l'intersection avec la rue du 8 mai 1945. Il est également proposé de mettre un passage piéton en face du bureau de tabac et d'installer des panneaux d'avertissement lumineux.

Les membres du conseil proposent diverses solutions sécuritaires pour la RD2076 : feux tricolores, radar pédagogique, chicanes...

Les habitants de ce secteur seront consultés. Il est également évoqué le problème du stop au niveau la crèche où la visibilité est quasiment nulle.

La proposition est adoptée avec 16 voix pour, 1 contre et 1 abstention.

Informations et questions diverses

- M. Bulteau adresse un message amical à l'intention de M. Philippe Henriot qui a exercé la fonction de garde champêtre depuis novembre 1989 sous les mandats de M. Durel, M. Delas (19 ans) et M. Bulteau. M. Henriot prend une retraite bien méritée le 1^{er} mai. On le remercie pour son dévouement pour la commune.
- Ouverture d'une classe : Mme Soueix de Pondau, directrice de l'école

primaire, a confirmé que l'on dépassait les quotas au niveau de l'effectif des classes. L'inspection académique va se déplacer pour évaluer le problème et donnera sa décision début septembre. La commission travaux va étudier la question pour voir ce que cela engendrerait comme travaux. Il est évoqué le transfert de la salle multimédia à la Forestière, le transfert du bureau de la directrice à l'étage de du bâtiment. Des subventions pourraient être prises sur la réserve parlementaire de M. Pointereau. La demande de subvention sera déterminée fin mai à hauteur de 15000€ maximum.

- Cérémonie du 8 mai : les jeunes pompiers ont demandé s'ils pouvaient être présents ce jour. Une réponse favorable leur sera donnée.
- Les fêtes de Vignoux ont lieu le 16 et 17 mai, avec l'accueil de Wittelsheim. Une soirée bourguignonne est organisée pour l'occasion.
- Bureau de Poste : la direction de la Poste continue de faire pression pour passer le bureau en agence postale à partir de janvier 2016. Mme Mouchard demande quels sont les motifs. La Poste veut réduire entre autres les frais généraux. Dès le mois de juin les régies communales ne pourront plus être déposées au bureau de Poste.
- Multi accueil : la crèche rencontre un problème de matériel. Le lave-vaisselle a été donné pour réparation à un plombier qui depuis ne le rend pas, et qui n'est pas joignable. M. Bulteau a donc acheté un lave-vaisselle pour 436 € HT. Le lave-linge et le sèche-linge doivent être réparés.
- La course Jean Graczyk aura lieu le 31 mai
- Mme Budin indique que la commune est maintenue en zone de revitalisation rurale (ZRR).
- Il est demandé s'il est prévu d'installer des bancs au cimetière. La question sera étudiée.

Le prochain conseil aura lieu le 4/06 à 19h00.

Mr Bulteau remercie le Conseil et clôt la séance à 19h52.